



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°70 –4 juillet 2014 – Mouvement 2014 – Révision des affectations des collègues victimes du vœu sur zone

Merci de transmettre ce message à tous les collègues !

MOUVEMENT 2014

**Des collègues « victimes » du vœu de zone élargie
imposé par l'administration !
Le SNUDI FO réclame la révision de leur affectation.**

Depuis la publication des projets d'affectation du mouvement complémentaire, de nombreux collègues, « victimes » de l'obligation du vœu de zone élargie sous peine d'obtenir une affectation sur un vœu départemental, nous interpellent désespérément.

Ce sont souvent des collègues disposant d'un fort barème (10 à 25) qui jusqu'alors, ne pouvant prétendre à un poste définitif sur une zone difficile à obtenir, du fait du manque de postes ou de la multiplication des postes réservés pour des PES, se contentaient, chaque année, d'un poste à titre provisoire.

Ces collègues se retrouvent cette année, affectés majoritairement dans les quartiers Nords de Marseille, alors qu'ils habitent souvent à plus de 50 kms et se retrouvent dans des situations familiales et personnelles inextricables.

Ils sont aujourd'hui abasourdis et le SNUDI-FO est sidéré par le manque de considération de la part de l'administration.

Il y a 3 ans, FO avait revendiqué l'abandon de l'obligation du vœu de zone élargie. Déjà à l'époque, les collègues lésés se ruèrent dans les couloirs de l'IA pour demander, avec leurs syndicats, la révision de leur affectation afin d'obtenir un poste plus proche de leur domicile et conforme à leurs premiers vœux.

Cette année, comme nous l'avions présagé lors des groupes de travail préparatoires au mouvement 2014, **la réintroduction de ce vœu de zone a provoqué des effets désastreux sur les affectations des collègues**, niant le principe même de la nomination au barème.

En effet, l'algorithme de la « machine » qui gère le mouvement est programmé de telle sorte que la personne ayant le plus fort barème, obtienne le poste le moins demandé par l'ensemble des collègues dans la zone géographique !

L'administration justifie ce fonctionnement en prétextant « l'intérêt du service », son objectif étant de diminuer radicalement le nombre d'enseignants à affecter à la 3^{ème} phase, dite « d'ajustement manuel ».

Nous avons même entendu dire, de la part d'un haut responsable de l'IA, qu'il n'était plus acceptable que des enseignants, avec un barème aussi important, continuent à « se contenter » de postes provisoires et établissent des « stratégies » afin de rester chaque année sur des zones « trop convoitées » !

Ce n'est pas acceptable pour les délégués du personnel dont le rôle est de défendre les intérêts des enseignants.

Tous les collègues aspirent de manière tout à fait légitime à obtenir des postes définitifs et stables, au plus proche de leur domicile afin d'allier vie professionnelle et vie familiale !

Les collègues à titre provisoire depuis 5, 10...20 ans ne le sont pas par « plaisir ».

C'est le manque de poste, suite aux opérations de carte scolaire, conjugué à la multiplication des postes réservés pour les stagiaires, qui font obstacle au mouvement des personnels. C'est cette pénurie et ces choix qui interdisent les nominations à titre définitif, obligent les collègues, même

avec un fort barème, à participer au mouvement tous les ans, à réfléchir à la meilleure stratégie, aidés par leur syndicat, pour être le moins mal lotis !

Le mercredi 2 juillet, les **délégués du personnel FO, SNUipp et SE UNSA** ont demandé à **monsieur l'Inspecteur d'Académie** de **supprimer le vœu de zone** et d'**accéder à la demande des collègues** qui souhaitent une **révision de leur affectation provisoire**.

Le jeudi 3 juillet, à 11h00, la chef de service de la Division du personnel a répondu aux organisations syndicales :

« Pour répondre à votre message, **nous ne reviendrons pas sur le principe des vœux de zones élargies** qui ont permis de pourvoir en plus grand nombre les postes traditionnellement vacants sur Marseille et qui ont également permis de diminuer de manière conséquente les nominations manuelles qui nous restent à faire. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de nominations "injustes" mais des nominations sur des postes vacants et donc où il y a besoin d'enseignant. Par contre lors du groupe de travail du 10 juillet, on pourra revoir à la marge un certain nombre de nominations à barème élevé (entre 20 et 40). »

Devant l'obstination de l'administration à ne pas répondre aux revendications légitimes des personnels, le SNUDI FO 13 prend ses responsabilités pour défendre les droits des personnels :

Mardi 8 juillet, une délégation du SNUDI FO sera reçue par M. l'Inspecteur d'Académie. Nous ne manquerons pas de lui soumettre ce dossier urgent.

Jeudi 10 juillet, à l'occasion du groupe de travail sur le mouvement avec les organisations syndicales, le SNUDI FO et le SNUipp, appellent l'ensemble des collègues concernés par cette mesure injuste et inacceptable, ainsi que tous les autres collègues disponibles à venir manifester devant l'IA pour obtenir la révision des affectations.

RASSEMBLEMENT DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE JEUDI 10 JUILLET – à partir de 9H00

Venez nombreux !

***Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

J'ai fait le bon choix, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !

